



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-201

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2025

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Service concours statutaires

75-2025-02-05-00008 - Arrêté fixant la composition du jury du concours externe pour l'accès au corps des assistants médico administratifs
branche secrétariat médical INTERNE (3 pages)

Page 3

75-2025-02-05-00009 - Arrêté fixant la composition du jury du concours externe pour l'accès au corps des assistants médico administratifs
branche secrétariat médical Aexterne (3 pages)

Page 7

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2025-04-03-00002 - Arrêté modifiant la composition de la formation spécialisée dite « des sites et paysages » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (3 pages)

Page 11

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2025-02-05-00008

Arrêté fixant la composition du jury du concours
externe pour l'accès au corps des assistants
médico administratifs branche secrétariat
médical INTERNE

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2020 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 04 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022—07-05-00012 du 5-07-2022 modifié fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté de janvier 2025 portant délégation de signature de la directrice des ressources humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

La Directrice des Ressources Humaines entendu ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le jury du concours interne pour l'accès au corps des assistants médico-administratifs branche secrétariat médical est ouvert à compter du 2 janvier 2025 à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, prévu par l'arrêté directorial n° 75-2024-11-00004 du 29 novembre 2024 susvisé, est constitué comme suit :

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

PRESIDENT : Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant

Marlène RUAT Directrice des finances adjointe Directrice référente du DMU DEMIURGE	AP-HP. Sorbonne Université
---	----------------------------

MEMBRES : Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A en fonction à l'APHP

Nathalie MATHE Cadre Paramédicale du DMU CARTE	AP-HP. Centre Université Paris Cité
---	-------------------------------------

MEMBRES : Un praticien hospitalier hors AP-HP

Camille BOTELLA PH en médecine polyvalente et chef d'unité au CHRDS	CH. Rives de Seine
---	--------------------

MEMBRES : Un Professeur de l'enseignement du second degré

Hélène CHAPALAIN Professeur de l'enseignement du 2 nd degré	Lycée Pierre-gilles DEGENNES
--	------------------------------

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

MEMBRES : Un examinateur spécialisé

Sophie CHAUMONT Responsable de la coordination des secrétariats médicaux	AP-HP. Université Paris-Saclay
Ludivine MALAPART Responsable Circuits Patients et recettes d'activité	AP-HP Sorbonne Université
Paul TAÏEB Directeur des Ressources Humaines médicales et non médicales	AP-HP. AGEPS
Mégane DONI Cadre administratif du DMU Médecine	GHU AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor
Elise COLSON Coordinatrice des secrétariats médicaux	AP-HP. Université Paris-Saclay

ARTICLE 2 : La Directrice des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 05 février 2025

Pour le Directeur Général,
Pour la Directrice des Ressources Humaines
empêchée,
Pour le Directeur du Département
Développement des compétences
L'Adjointe au Directeur
SIGNE
Marine LAMOLIE

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2025-02-05-00009

Arrêté fixant la composition du jury du concours
externe pour l'accès au corps des assistants
médico administratifs branche secrétariat
médical Aexterne

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2020 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 04 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022—07-05-00012 du 5-07-2022 modifié fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté de janvier 2025 portant délégation de signature de la directrice des ressources humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

La Directrice des Ressources Humaines entendu ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le jury du concours externe pour l'accès au corps des assistants médico-administratifs branche secrétariat médical est ouvert à compter du 2 janvier 2025 à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, prévu par l'arrêté directorial n° 75-2024-11-00005 du 29 novembre 2024 susvisé, est constitué comme suit :

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

PRESIDENT : Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant

Cédric FLESSELLES Directeur des Affaires Economiques et Financières	AP-HP. AGEPS
--	--------------

MEMBRES : Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A en fonction à l'APHP

Cécile MARCHAL Cadre administrative – Département réanimation anesthésie médecine péri-opératoire	AP-HP. Sorbonne Université
---	----------------------------

MEMBRES : Un praticien hospitalier hors AP-HP

Paule NASTASIE PH, Pédiopsychiatrie, EPS ERASME	CMP Enfants et Adolescents
--	----------------------------

MEMBRES : Un Professeur de l'enseignement du second degré

Carole DARTY Professeur	Professeur de l'enseignement du 2 nd degré
-----------------------------------	---

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

MEMBRES : *Un examinateur spécialisé*

Alexandra CORBIER Coordinatrice des secrétariats médicaux, Direction des opérations e de la performance	AP-HP. Université Paris-Saclay
---	---------------------------------------

ARTICLE 2 : La Directrice des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 05 février 2025

Pour le Directeur Général,
Pour la Directrice des Ressources Humaines
empêchée,
Pour le Directeur du Département
Développement des compétences
L'Adjointe au Directeur
SIGNE
Marine LAMOLIE

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2025-04-03-00002

Arrêté modifiant la composition de la formation
spécialisée dite « des sites et paysages » de la
commission départementale de la nature, des
paysages et des sites de Paris



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**
Unité départementale de Paris

ARRÊTÉ N°

**modifiant la composition de la formation spécialisée dite « des sites et paysages » de la
commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris**

**Le préfet de la région d'Île-de-France
préfet de Paris
Grand Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 141-3, L. 341-16 et R. 341-16 à R. 341-25 ;
- Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment ses articles R. 133-1 à R. 133-15 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-33, L. 2512-1 et L. 5219-1 ;
- Vu le décret n° 2006-655 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment ses articles 8 et 9 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 57, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 – article 32 ;
- Vu le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable, et notamment son article 3 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2023-12-11-00007 du 11 décembre 2023 portant nomination au sein de la formation spécialisée dite « des sites et paysages » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris ;

- l'arrêté préfectoral n° 75-2024-05-23-00005 du 23 mai 2024 portant nomination au sein de la formation spécialisée dite « des sites et paysages » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris ;
- Vu la délibération 2024 R50 du Conseil de Paris en sa séance des 17, 18 et 19 décembre 2024 désignant une représentante de la Ville de Paris au sein de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris au titre de membre titulaire ;
- Vu la délibération 2025 R3 du Conseil de Paris en sa séance des 11, 12 et 13 février 2025 désignant un représentant de la Ville de Paris au sein de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris au titre de membre suppléant ;
- Considérant qu'en application de l'article R133-4 du Code des relations entre le public et l'administration, « le membre d'une commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions ».

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'arrêté préfectoral du 11 décembre 2023 susvisé est modifié comme suit :

Au titre du collège des représentants élus des collectivités territoriales et d'établissement public de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, au sein de la formation spécialisée « sites et paysages » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris, sont nommés, en remplacement de Mme Chloé SAGASPE, membre titulaire, et de Mme Corine FAUGERON, membre suppléante, pour la durée du mandat restant à courir :

- Mme Corine FAUGERON, conseillère de Paris, membre titulaire, M. Emile MEUNIER, conseiller de Paris, membre suppléant.

ARTICLE 2 :

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 23 mai 2024 susvisé est modifié comme suit :

« *France Nature Environnement Paris* » est remplacé par « *France Nature Environnement Île-de-France* ».

ARTICLE 3 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux destinataires, de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

ARTICLE 4 :

Le préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la ville de Paris et à l'association France Nature Environnement Île-de-France, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et consultable sur le site de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 03/04/2025
Le préfet, Directeur de cabinet
Signé Baptiste ROLLAND